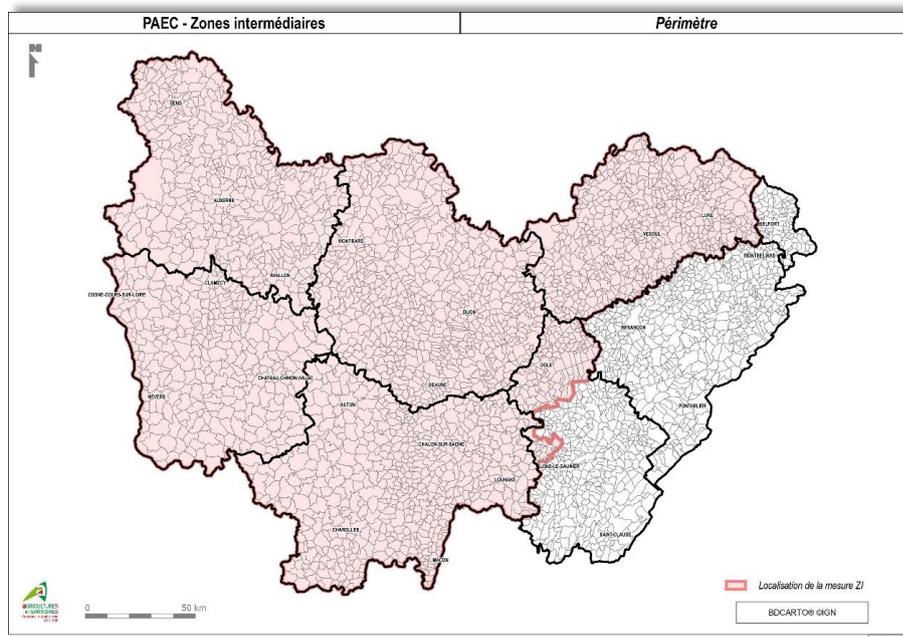


LA MESURE

AGRO-ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE

EAU – GRANDES CULTURES ou POLYCLTURE-ELEVAGE Adaptées aux zones intermédiaires

- ✓ Un contrat de 5 ans
- ✓ Un engagement minimum de 90% des terres arables de votre exploitation
- ✓ Une rémunération allant de 69 à 92 €/ha/an, selon l'orientation de votre exploitation



ZONES INTERMEDIARES DE BFC

Contact : Laetitia MORGE – Cléane HERNANDEZ

Téléphone : 07.50.67.45.70 – 06.33.50.84.47

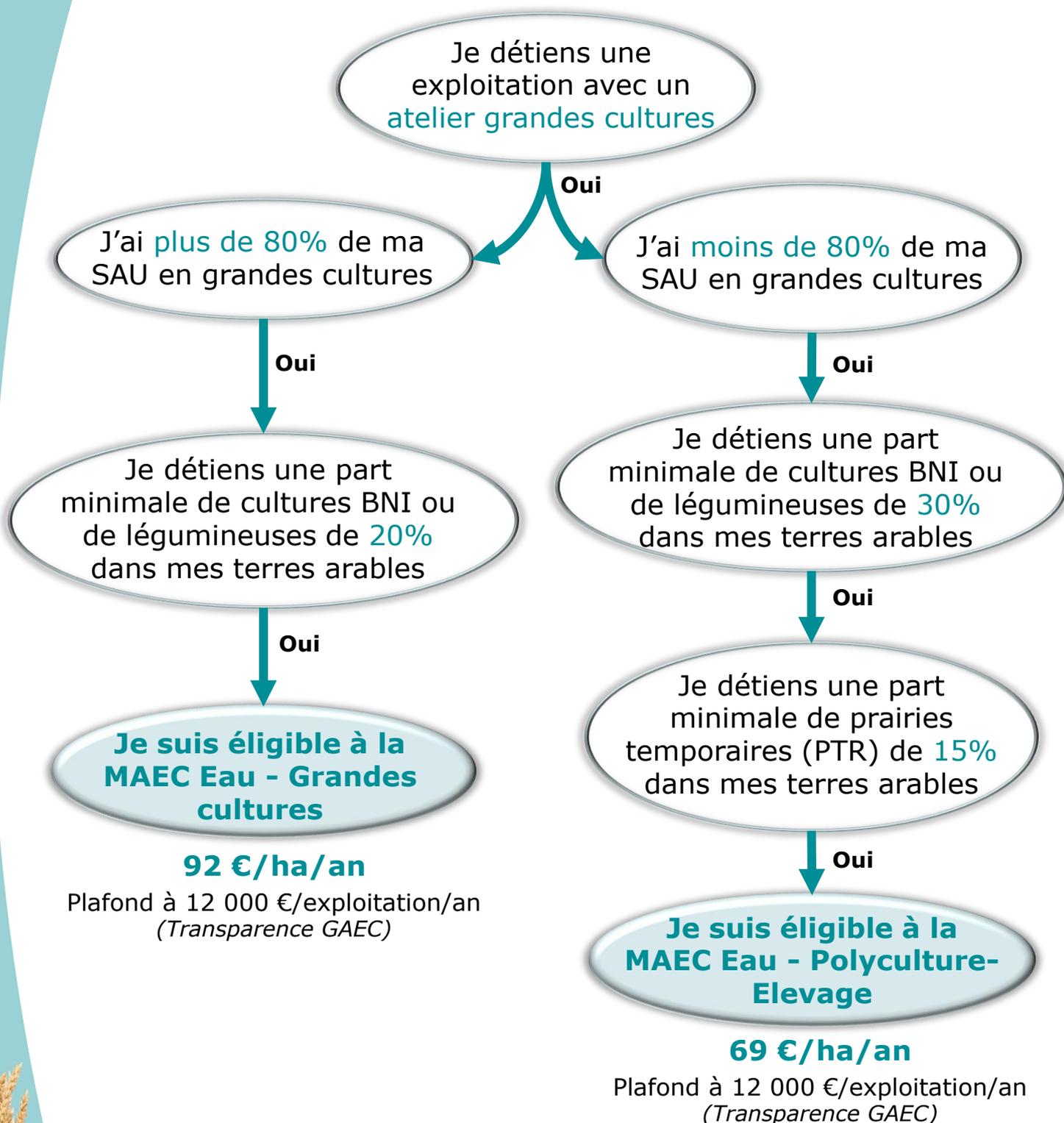
Mail : laetitia.morge@cote-dor.chambagri.fr
cleane.hernandez@cote-dor.chambagri.fr



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
CÔTE-D'OR**

COMMENT

savoir si mon exploitation est éligible ?



Cultures BNI (à Bas Niveau d'Impact) : sarrasin, chanvre, sorgho, tournesol, soja, lupin, prairies temporaires, associations légumineuses/céréales, etc.

Pour les deux mesures, ma **rotation** devra comporter:

- Soit au moins une 1 culture d'hiver, 1 culture de printemps, 1 BNI ou légumineuses
- Soit au moins 2 années de légumineuses pluriannuelles ou de PTR

QUELS

sont mes engagements ?

Quelle que soit la MAEC choisie, je dois :

- ① Respecter l'interdiction de retour d'une même culture deux années de suite (sauf pour les légumineuses pluriannuelles et PTR)
- ② Localiser de façon pertinente les IAE et jachères mellifères (BCAE8), dès la 2^{ème} année
 - 1% de couverts favorables aux pollinisateurs, à partir de la 2^{ème} année
 - 0,2% de haies, à partir de la 4^{ème} année
- ③ Respecter l'absence d'intrants sur les IAE et jachères
- ④ Respecter l'absence d'intervention sur les haies entre le 16/03 et le 15/08
- ⑤ Suivre une formation dans les deux premières années d'engagement
- ⑥ Réaliser un diagnostic agroécologique de mon exploitation
*A transmettre à la DDT au plus tard le **15 septembre** de la 1^{ère} année d'engagement*
- ⑦ Enregistrer mes interventions
- ⑧ Participer aux réunions d'échanges de pratiques entre agriculteurs (au moins 1/2 journée/an)

QUEL

est le critère de priorisation ?

Le critère retenu :

Classement des exploitations selon le **rendement olympique** obtenu en **blé tendre d'hiver** les **5 dernières campagnes** (2017 à 2021)

Ce rendement doit être **calculé et validé par un centre de gestion / cabinet comptable.**

COMMENT m'engager ?

- ① Je contacte l'opérateur MAEC et prends rendez-vous pour réaliser le diagnostic de mon exploitation
- ② Je choisis la mesure qui correspond à l'orientation de mon exploitation (grandes cultures ou polyculture-élevage)
- ③ Je fais ma déclaration **PAC avant le 15 mai** et stipule mon engagement dans la mesure avec le code :
 - **BF_IBFC_ZIGC** pour les exploitations en grandes cultures
 - **BF_IBFC_ZIPE** pour les exploitations en polyculture-élevage